Avis public | Matane

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

Avis d'entrée en vigueur
Règlement numéro VM-151-24

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane;

Que le conseil municipal a adopté, le 9 novembre 2026, le *règlement numéro VM-151-24 modifiant le règlement numéro VM-151 relatif à la tarification du lieu d'enfouissement technique (LET).*

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Donné à Matane, ce dixième (10e) jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-six.

La greffière,

Me Marie-Claude Gagnon,
Avocate